



PROJET EDUCATIF

TERRITORIAL

DE LA COMMUNE DE SEVRIER



SOMMAIRE

I.	PRESENTATION ET ANALYSE DU TERRITOIRE	3
1.	Situation et spécificité géographique	3
2.	Eléments démographiques	3
3.	Eléments socio-économiques	4
4.	Eléments caractéristiques du territoire	5
5.	Les écoles existantes et la répartition des élèves	6
II.	MISE EN PLACE ET BILAN DU PEDT	7
A.	SITUATION DU TERRITOIRE	
1.	Richesse associative et partenariale actuelle	7
2.	Loisirs, activités périscolaires et extra-scolaires	7
3.	Les transports scolaires	8
4.	Les locaux et équipements disponibles sur le territoire	9
5.	Dispositif éducatif spécifique	9
B.	MISE EN PLACE DU PEDT	9
C.	BILAN	10
III.	ENQUETE POUR RETOUR OU NON A LA SEMAINE DE 4 JOURS	12
IV.	PRESENTATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION EDUCATIVE	12
1.	Besoin n° 1	12
2.	Besoin n° 2	14
3.	Besoin n° 3	15
4.	Besoin n° 4	16
V.	BILAN DU PEDT	17
	CONCLUSION	16
	ANNEXES	17

I. PRESENTATION ET ANALYSE DU TERRITOIRE

1. Situation et spécificité géographique

SEVRIER est une commune de Haute-Savoie, située sur les bords du Lac d'Annecy. Commune très touristique en été, elle est également fréquentée en hiver par sa position : à proximité des stations de sports d'hiver et sur la voie d'accès aux stations de ski de la Maurienne, de la Tarentaise, du Beaufortin et du Val d'Arly.

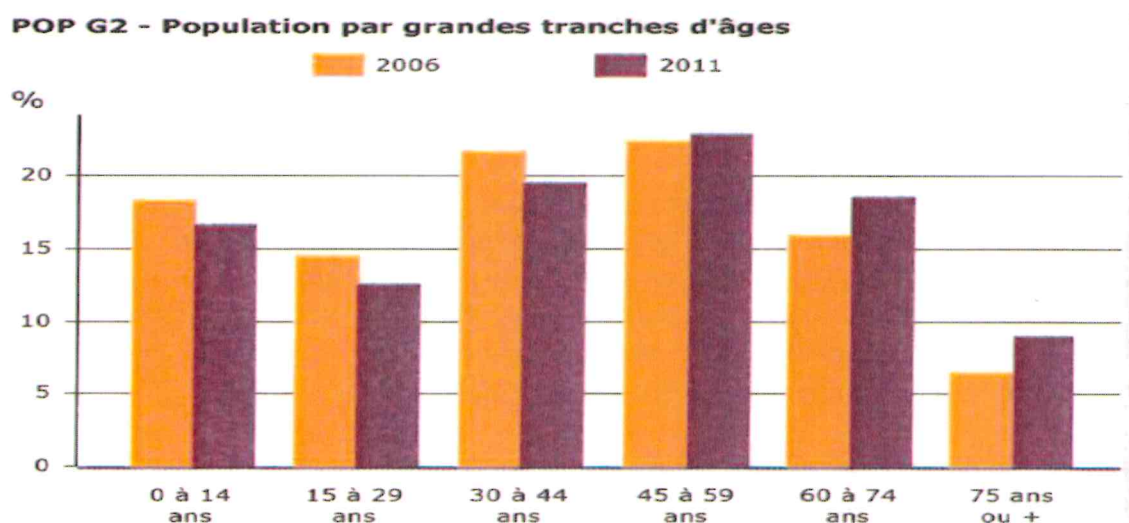
Le territoire de la Commune s'étend entre deux barrières naturelles : les rivages du lac d'Annecy et la forêt du Semnoz. Une seule grande voie de circulation traverse la commune du Nord, côté Annecy, au Sud, côté Albertville. Ce tronçon routier entraîne donc une circulation difficile, notamment lors du trafic pendulaire.

La voie verte traverse également la totalité du territoire de la commune.

2. Eléments démographiques

(Source des chiffres : INSEE – 2015)

La population totale légale de SEVRIER au 1^{er} janvier 2018 est de 4 343 habitants. Les indicateurs chiffrés de l'INSEE montrent que la population de SEVRIER, par tranche d'âge, évolue : le nombre de jeunes entre 15 et 30 ans augmente tandis que le nombre de personnes entre 30 et 60 ans diminue et ensuite l'augmentation est de nouveau visible pour les plus de 60 ans. La commune a une population plutôt vieillissante, avec un tiers des habitants de la commune en retraite.



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Pour l'année scolaire 2017/2018

Les enfants de moins de 10 ans (niveau primaire) fréquentent différents établissements scolaires :

- Groupe Henri Gour de SEVRIER : 333 élèves (213 en élémentaire et 120 en maternelle)
- Groupes scolaires situés sur les communes voisines : 11
- Ecole Fantine (Montessori) : 7

A noter que 31 élèves de communes voisines fréquentent l'école Henri Gour. Ce chiffre est en augmentation.

3. Eléments socio-économiques

(Source des chiffres : INSEE – 2015)

Déplacements

La commune est située aux portes d'Annecy et de son agglomération, lieux où se trouvent la plupart des entreprises, bureaux et administrations ainsi que les établissements scolaires secondaires. Aussi, les déplacements domicile/travail ont principalement le même axe : du Sud au Nord, en direction d'Annecy et inversement le soir. Aussi, les temps de déplacement s'allongent progressivement.

Pour les déplacements professionnels, il faut également noter que 190 sevriolains travaillent dans le canton de Genève et se déplacent donc quotidiennement vers la Suisse. Leur temps de travail et de déplacement sont importants, avec un départ le matin assez tôt et un retour tardif à leur domicile le soir.

Logements

SEVRIER est une commune résidentielle : 55 % de logement sont des maisons et plus de la majorité des habitants sont propriétaires (69 %). Cependant, comme dans tout le département de la Haute-Savoie, le coût du logement demeure très important. Aussi même avec un niveau de vie plutôt élevé, dans la majorité des couples, les deux adultes travaillent.

La commune est aussi tournée vers le tourisme avec près de 16.6 % des logements destinés à la résidence secondaire.

De nouvelles constructions vont être édifiées dans les années à venir avec principalement un ensemble immobilier au chef-lieu, comprenant 52 logements, dont 18 logements sociaux et un gros projet d'aménagement du centre bourg, avec la création de 114 logements dont 44 logements sociaux. Ce projet redessinera totalement le centre du village et créera un changement de mode de vie pour les habitants, avec l'implantation de commerces, le déplacement de la bibliothèque et de la crèche municipale.

Dans ces constructions, seront intégrés des logements en accession et des logements locatifs aidés qui favoriseront la mixité.

Activités professionnelles ou retraités

Les emplois par catégories socioprofessionnelles se répartissent comme suit :

- 29.5 % : artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou cadres,
- 25.6 % : profession intermédiaire
- 44.4 % : ouvriers ou employés
- 0.5 % : agriculteurs

Et 24.13 % de la population totale de SEVRIER sont des retraités

Dans les 29.5 % (artisans, commerçants, chefs d'entreprise et cadres), beaucoup travaillent avec une amplitude horaire importante. Ces habitants ont d'une part besoin de flexibilité dans les modes de garde et d'autre part peuvent, certains jours, adapter leurs horaires au temps scolaire.

Environnement de la famille

Le cadre de la famille évolue et près de 12.3 % des familles sont monoparentales.

La mobilité dans le travail et des choix de vie amènent beaucoup de personnes à s'installer à SEVRIER alors que leur famille vit dans d'autres départements. Cet éloignement influe sur le mode de garde des enfants, notamment avec l'absence des grands parents.

Cependant, en fin de journée scolaire à 16 h 30, beaucoup d'enfants quittent l'école soit pour rejoindre leur parent, soit pour être pris en charge par une assistante maternelle ou une jeune fille au pair.

La garderie périscolaire du soir accueille 21 % des enfants de l'école Henri Gour :

- 40 sur 213 en élémentaire
- 30 sur 120 en maternelle.

Mode de vie

Il a été constaté que la suppression de l'école le samedi matin a modifié la vie de la commune. Les relations entre les enfants et leur commune et la relation des parents entre eux ont évoluées. Les moments d'échanges lors des rencontres du samedi matin, lorsque les parents étaient plus disponibles, n'existent plus ou beaucoup moins. Ce manque de relationnel influe sur la vie de groupe : les enfants sont désormais plus en famille en dehors du temps scolaire. De plus, avec l'amplitude scolaire comprenant le mercredi matin, les parents apprécient encore plus ce temps libre passé en famille le samedi.

4. Eléments caractéristiques de notre territoire

Commune résidentielle aux portes d'Annecy

Depuis plusieurs années, on note une évolution du mode de vie des habitants de la commune. Ces derniers sont absents du territoire la majeure partie de leur journée compte tenu de leur emploi et de la difficulté des déplacements. Cet éloignement du cadre de vie pour se rendre dans le bassin d'emploi voisin ne favorise pas leur implication dans les différents projets collectifs et on peut craindre une transformation vers une commune « dortoir ».

Infrastructures sur le territoire

Le groupe scolaire est situé du côté du Semnoz alors que la plupart des infrastructures sont situées côté Lac. Il convient donc de traverser la RD 1508, avec toutes les difficultés et les tensions qu'engendre le déplacement d'enfants. Cette situation limite donc la possibilité de pratiquer certaines activités avec les élèves.

Difficultés de déplacements

Compte tenu de la situation de la commune, entre lac et montagne avec une voie de desserte, les temps de déplacement sont allongés et les transports en commun ne sont pas adaptés en matière d'horaire et de coût malgré une amélioration depuis le mois d'octobre 2014.

Par contre, SEVRIER accueille la voie verte sur son territoire. Elle traverse la commune du Nord au Sud et permet des déplacements aisés vers Saint-Jorioz ou Annecy.

Attractivité du territoire

SEVRIER a une configuration telle que plusieurs hameaux se succèdent le long de la RD 1508 sans qu'il y ait de véritable centre de village : habituellement lieu de vie et de rencontre des habitants.

La commune bénéficie d'un cadre de vie très agréable, entre le lac et la montagne. Cette diversité de paysage rassemblée en un même endroit permet une pluralité d'activités sportives et de loisirs, notamment au sein des différentes associations. Le tissu associatif est d'ailleurs très développé à SEVRIER avec la déclaration de 46 associations, communales ou intercommunales, ouvertes au public. La voie verte est également un atout pour la pratique de certains sports : vélo, rollers, course.

Cependant, on constate que les adolescents trouvent plus de centre d'intérêt dans les communes voisines, à Saint-Jorioz : lieu d'implantation du collège, et ensuite à ANNECY avec le lycée.

5. Les écoles et les élèves

- Le groupe scolaire, dénommé Henri Gour, comprenait pour l'année scolaire 2017/2018 :
 - ☞ une école élémentaire, composée de 8 classes, avec 213 enfants
 - ☞ une école maternelle, composée de 5 classes, avec 120 enfants.

L'ensemble du groupe scolaire Henri Gour, dirigé par une seule direction, est situé dans une même enceinte avec le restaurant scolaire, la garderie périscolaire et le complexe d'animation (plan en annexe). La totalité de la circulation s'opère en interne.

L'école maternelle dispose d'espaces spacieux et accueillants, avec une cour de récréation côté montagne et une salle de motricité. Par contre la conception des locaux en étage représente un inconvénient pour les déplacements.

L'école élémentaire, quant à elle, ne possède pas d'espace de loisirs et de sports dans son enceinte. La cour de récréation sert d'espace sportif sans être couvert, à l'exception du préau.

Les élèves de niveau élémentaire ou maternelle peuvent profiter de la proximité du complexe d'animation pour certaines activités sur le temps scolaire ou périscolaire.

- L'école Montessori, dénommée Fantine, a ouvert ses portes en septembre 2014 et peut accueillir 20 enfants entre 3 et 6 ans.
- Le Lycée Agricole Privé de Poisy – Chavanod – Sevrier – ISETA : nouvelle dénomination depuis le rapprochement du Lycée Professionnel Rural Privé les Roselières et le Lycée Agricole de Poisy-Chavanod.
Depuis septembre 2015, le site de SEVRIER accueille environ 300 élèves dans un centre d'apprentissage en alternance, pour des formations de la 4^{ème} à la Licence.

II. MISE EN PLACE ET BILAN DU PEDT

A. SITUATION DU TERRITOIRE

1. La richesse associative et partenariale

La commune possède une grande richesse associative, pour toutes les tranches d'âge de la population et dans des domaines d'activités très variés. La liste des associations figure en annexe.

Un partenariat entre les associations et le groupe scolaire existe, notamment pour la voile, le tennis, le floorball, la pêche, l'écomusée, la bibliothèque ...

L'association Sevrier BD organise le salon de la BD et réserve une journée pour les élèves de l'école.

L'Association Sevriolaine d'Aide et de Partage (ASAP) dispense de l'aide aux leçons, encadrée par des bénévoles, gratuitement. Cette démarche a été mise en place pour les primo-arrivants et les demandeurs d'asile. Puis elle a été étendue aux élèves de l'école Henri Gour en difficulté. Ce sont les enseignants qui désignent les enfants pour lesquels cette aide sera bénéfique. Un contact intergénérationnel s'opère entre les enfants et les bénévoles de l'association.

2. Les Loisirs, les activités péri et extra-scolaires

Loisirs

- Les sports nautiques du fait de la proximité du lac : voile, canoë-kayak, plongée, ski nautique, pêche, aviron
- Le tennis : la commune est équipée de cours extérieurs et également couverts.
- La randonnée qui se pratique dans la forêt du Semnoz, forêt qui s'étend sur toute la longueur de la commune.
- La montagne et le ski avec, notamment, un accès direct au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et à la station de ski du Semnoz.
- Dans le cadre de l'intercommunalité, les habitants de Sevrier peuvent accéder aux activités de l'Espace d'Animation du Laudon (centre de loisirs, animations et camps d'adolescents, ludothèque, activités artistiques et culturelles), au club de football, au basket et au Centre de Pratique Musicale du Lac.

Activités périscolaires

Les temps périscolaires se décomposent en deux parties : la pause méridienne et la garderie périscolaire du matin et du soir. La Mairie gère et organise ces temps périscolaires.

La pause méridienne a lieu de 11 h 45 à 13 h 45 et comprend une récréation, durant laquelle un animateur de l'Espace d'Animation du Laudon intervient auprès des enfants et un temps de restauration. Au restaurant scolaire, le déjeuner est servi aux enfants en deux services :

- Le 1^{er} pour les enfants de maternelle et les enfants de CP et CE1
- Le 2^{ème} pour les enfants de CE2, CM 1 et CM2

La garderie périscolaire est organisée durant la période scolaire, le matin de 7 h 20 à 8 h 20 et le soir de 16 h 30 à 18 h 30.

La tarification de ces activités :

- Garderie périscolaire du matin et du soir facturée selon le quotient familial
- Pause méridienne : intervention du Foyer du Laudon prise en charge par la collectivité et incluse dans la tarification du restaurant scolaire
- Organisation de conférence pour les différents acteurs éducatifs : coût pris en charge par la collectivité

Activités extra scolaires :

Elles concernent deux périodes différentes : le soir ou le mercredi ou le samedi et les vacances scolaires.

Elles sont organisées au sein des associations, avec un accueil en ½ journée ou en journée et pour certaines sur plusieurs jours sous forme de stage durant les vacances scolaires et pallient l'absence de centre aéré sur la Commune.

Le mercredi, des sorties de ski sont organisées l'après-midi durant la période hivernale. La plupart des associations proposent des activités après la classe, le mercredi après-midi ou le samedi.

3. Les transports scolaires

Le transport scolaire est géré et organisé par le Grand Annecy Agglomération. Il passe dans tous les hameaux de la commune.

Ce transport dessert l'école de SEVRIER mais également le collège de Saint-JORIOZ et les établissements scolaires du second degré situés à Annecy.

Les horaires du bus pour l'école primaire sont :

- arrivée entre 8 h 20 et 8 h 30
- départ entre 16 h 30 et 16 h 40.

Le nombre d'enfants inscrits pour l'année scolaire 2017/2018 : 21 en Élémentaire et 1 en Maternelle.

La totalité des enfants inscrits n'utilise pas le service.

4. Les locaux et équipements disponibles sur le territoire

- Un complexe d'animation mitoyen avec l'école : salle composée de 3 modules dont un est équipé de tatamis.
- Une grande salle de motricité dans les locaux de l'école maternelle.
- Un bâtiment paroissial loué à la commune, dénommé « Maison Charles Longet » qui abrite plusieurs salles qui peuvent être mises à disposition de l'école et des associations.
- Plusieurs associations nautiques disposent de bâtiments adaptés : l'aviron, le canoë-kayak, la voile, la plongée.

5. Pas de dispositif éducatif spécifique sur la commune

B. MISE EN PLACE du PEDT

A PARTIR DE SEPTEMBRE 2014

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires instaurant une semaine scolaire avec 5 demi-journées d'enseignement, une dérogation a été demandée afin d'organiser les Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) sur 2 jours : le mardi et le jeudi de 15 h 00 à 16 h 30. Ce choix de durée et d'horaire a été fait afin de laisser la possibilité à certains enfants de quitter l'école à 15 h 00 et pour ceux qui restaient de participer à une activité d'une heure effective. Ainsi, les intervenants ont eu la possibilité de donner plus de fond à l'activité elle-même.

Les activités commençaient après un temps de récréation qui laissait aux enfants une réelle pause et leur permettait de faire une transition entre le temps d'enseignement et les TAP.

Pour les différentes activités, l'année scolaire a été découpée en 5 cycles et chaque période a été délimitée par les vacances scolaires.

Pour l'organisation des TAP, une mixité des intervenants, entre le personnel communal et les personnes extérieures, a été privilégiée. Aussi, 10 agents communaux, 3 enseignants et 14 intervenants extérieurs ont participé à l'encadrement des TAP. Un rôle important a été donné à la coordination de ce service. Elle a été assurée par une personne qui, après une année de fonctionnement, n'a plus encadré de groupe et s'est consacrée pleinement à la gestion globale du dispositif.

Un Projet Educatif Territorial (PEDT) a été élaboré par le Comité de Pilotage, désigné par délibération du Conseil Municipal, et a été signé le 22 décembre 2014.

Pour son élaboration, le Comité de pilotage a identifié des **besoins éducatifs** :

- Introduction de temps calmes,
- Ne pas couper le temps de sieste des enfants de maternelle,
- Aménager le temps de midi,
- Evoluer avec des groupes plus restreints que les groupes « classe ».

Son travail s'est ensuite axé sur les **objectifs éducatifs** poursuivis. Il en a retenu 3 pour figurer dans le PEDT de la Commune :

- Favoriser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant
- Favoriser l'apprentissage de la vie sociale et développer sa responsabilité en devenant citoyen
- Continuer à favoriser l'accès à la culture et à l'activité sportive pour l'enfant
- Bien-être et épanouissement des adultes intervenants

Ensuite, avec la mise en place des TAP et pour suivre et faire évoluer ce PEDT, un nouveau Comité de pilotage a été désigné. Il se compose de 3 élus, 3 enseignants (dont la Directrice), 3 parents d'élèves, 3 agents communaux intervenants dans les TAP (dont la coordinatrice), 3 personnes représentant les associations, 3 intervenants extérieurs dans les TAP, 1 représentant de la DSDEN et 1 représentant de la DDCS.

C. **BILAN du PEDT**

Chaque année, une réunion de préparation pour la rentrée scolaire a eu lieu avec l'ensemble des intervenants des TAP. Chacun a pu s'exprimer sur ses projets et ses demandes, toujours dans le respect des objectifs du PEDT.

En fin de chaque année scolaire, tous les intervenants se sont retrouvés pour une réunion de bilan afin de recueillir les différentes remarques, améliorations à apporter à ces temps péri-éducatifs.

Par ailleurs, le Comité de pilotage s'est rencontré régulièrement : 8 fois en 3 ans.

① **A la fin de la 1^{ère} année scolaire, soit au mois de JUIN 2015.**

DES QUESTIONNAIRES ont été rédigés à l'attention des enfants, des parents, des enseignants et des intervenants.

⇒ Questionnaire « enfant »

90 % des enfants sont heureux et beaucoup d'entre eux découvrent une nouvelle activité.

Les activités très prisées sont le floorball, le foot et également les espaces ludiques.

80 % des enfants font la différence entre les TAP et le temps scolaire.

42 % souhaiteraient être dans des groupes différents de leur classe.

85 % trouvent l'ambiance sympathique.

⇒ Questionnaire « parent »

68.5 % questionnaires ont été retournés.

Il en ressort que 90 % des enfants participent aux 2 demi-journées de TAP et que la majorité des parents est satisfait des activités, y compris les « espaces ludiques ». Ils sont favorables à l'organisation par cycle.

Les enfants de l'école élémentaires, parlent des TAP à la maison et découvrent de nouvelles activités. Mais une question se pose quant à la possibilité de laisser un atelier sans activité prédéfinie.

⇒ Questionnaire « Intervenant »

Les intervenants sont satisfaits du contenu et de l'organisation des TAP mais regrettent le manque de discipline. Les enfants ont besoin d'être cadrés.

6 lettres d'avertissement ont été envoyées durant l'année scolaire. Certains enfants ont présenté des excuses à l'intervenant.

⇒ Questionnaire « Enseignant »

Les enseignants constatent de la fatigue, notamment chez les CP.

UNE REUNION PUBLIQUE

Elle a eu lieu le 11 juin 2015 et 26 familles étaient représentées

Il en est ressorti que cette rencontre a été très positive, en terme de bilan et d'échanges.

Plusieurs sujets ont été abordés : la continuité de la gratuité des TAP pour l'année suivante, le souhait d'avoir une explication des activités en début de cycle et un bilan en fin.

② Durant les années 2017 et 2018

le comité de pilotage s'est réuni pour faire le point sur la réalisation des objectifs.

OBJECTIFS ATTEINTS

Bien être et épanouissement

- Pour la fatigue de l'enfant : échelonner le réveil des enfants qui font la sieste
- Une activité avec un intervenant extérieur a été mise en place en maternelle : le Tennis
- Une diminution du nombre d'enfants par groupe
- Les groupes « classe » ont été dispatchés et les niveaux mélangés afin que les enfants ne retrouvent pas le même environnement
- En 2017 : nouveau sondage prévu auprès des enfants, des parents et intervenants
- En 2017 : rédaction d'une charte et présentation aux enfants
-

Apprentissage vie sociale et responsabilité citoyenne

- Mise en place de la devise républicaine sur le mur de l'école

Favoriser l'accès à la culture et aux sports

- Instauration d'un turn-over entre activités sportives et autres activités
- En fin de période : présentation d'un spectacle culturel devant les autres enfants
- Obtention d'un accès à la bibliothèque durant les TAP

Bien-être et épanouissement des adultes intervenants

- Cohésion du groupe
- Fidélisation des intervenants
- Formation sur 2 thématiques : harcèlement et information préoccupante

OBJECTIFS NON ATTEINTS ET PROJETS

Bien être et épanouissement

- Prévoir plus de souplesse dans les groupes et un choix d'activité

Apprentissage vie sociale et responsabilité citoyenne

- Apport d'un jeu par un enfant qui explique les règles

LE BILAN GENERAL de ces 3 années est positif pour toutes les parties : enfants, parents, intervenants et enseignants. Cependant, la communication sur les TAP reste un point à améliorer.

III. ENQUETE POUR RETOUR OU NON A LA SEMAINE DE 4 JOURS

La collectivité n'a pas fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours dès la publication du décret, soit au mois de juin 2017. Elle ne voulait pas prendre une décision dans la précipitation.

Elle a donc préféré se laisser le temps de la réflexion et de l'analyse, les enjeux étant importants, et mettre en place une réelle concertation avec les enseignants et les parents.

Aussi, plusieurs actions et rencontres ont eu lieu afin que chaque partie puisse se positionner :

- Deux rencontres intercommunales pour un partage d'expérience
- sondage à l'aide de questionnaires distribués aux parents et aux enseignants afin de recueillir leur avis sur un retour à la semaine de 4 jours, en janvier 2018
- 6 décembre 2017 : rencontre avec la commission municipale d'Education et les enseignants,
- 9 janvier 2018 : rencontre avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
- 22 janvier 2018 : réunion de la Commission municipale d'Education
- 1^{er} février 2018 : rencontre avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale et les enseignants
- 6 février 2018 : conseil d'Ecole et vote du retour à la semaine de 4 jours avec 18 voix « Pour », 10 voix « Contre » et 1 abstention.
- 15 février 2018 : Note d'information distribuée à tous les parents

IV. PRESENTATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION EDUCATIVE

A PARTIR DE SEPTEMBRE 2018

BESOIN N° 1 : Relation entre les enseignants et le personnel municipal

Enfant

Le constat est fait que la journée de l'enfant commence en garderie périscolaire avec le personnel municipal, puis se poursuit à l'école avec les enseignants. Elle est ensuite coupée par la pause méridienne avec le repas pris au restaurant scolaire, toujours avec du

personnel municipal. L'après-midi, c'est le retour à l'école, pour finir en garderie périscolaire le soir, où l'enfant se retrouve de nouveau avec des agents de la collectivité. Ces agents doivent avoir tous les renseignements nécessaires pour établir bilan de la journée de l'enfant : accident, souci de santé, petits « bobos »... Ce sont parfois les seuls interlocuteurs des parents dans le quotidien des familles, sachant que pour rencontrer l'enseignant, il y a lieu de prendre rendez-vous.

Les temps périscolaire et scolaire sont une continuité l'un de l'autre. Aussi, il importe que la transmission des informations fonctionne entre les différents intervenants éducatifs. Ce sont les acteurs du bon déroulement de la journée de l'enfant.

Il est important que tous : enseignants, ATSEM, personnel présent à la garderie, dans la cour ou au restaurant scolaire, adopte une même ligne de conduite pour transmettre les informations. Une bonne communication et concertation quotidiennes sont les garants d'une transmission réussie.

Adultes

Ce besoin de communication doit également être développé pour donner les informations concernant l'organisation des temps de l'enfant : planning des activités dans la cour (football...), autorisations diverses (sortie des jeux...).

Les différents acteurs de la vie éducative évoluent au sein des mêmes locaux et peuvent être amenés à utiliser du matériel commun. Aussi, la communication concernant l'utilisation des salles, du matériel est primordiale pour un bon fonctionnement et une continuité de la prise en charge des enfants.

Le corps enseignant travaille sur un projet d'école et les services périscolaires travaillent aussi autour de leur projet éducatif. Aussi, ils interviennent auprès des enfants en complémentarité, leurs projets se rejoignent en certains points : ex. étude d'un pays (Chine) et réalisation artistique (confection d'un Dragon).

De plus, pour avoir une attitude commune par rapport au comportement d'un enfant, les adultes ont besoin de communiquer.

En résumé, **les objectifs** sont :

- ✓ Meilleure communication et concertation pour la gestion du quotidien (voir ce qui est autorisé ou pas pour les enfants, planning foot ...)
- ✓ Améliorer le passage des informations importantes, celles qui sont essentielles à l'équilibre entre les différents acteurs et au confort des enfants (ex. création de classe, utilisation des salles...)

Et **les moyens proposés** sont :

- ✓ Organiser 3 réunions par an avec toutes les équipes : enseignants et personnel. Elles devraient avoir lieu en septembre/octobre pour faire un 1^{er} point sur la rentrée, en février et début juin, pour un bilan de l'année.
- ✓ Voir la possibilité d'inviter les agents municipaux en début de séance lors des réunions de conseil des maîtres afin de faire un point sur les informations qui peuvent les intéresser.

- ✓ Rédiger une charte de bonne conduite applicable à la pause méridienne (cour et restaurant scolaire) et au temps de garderie périscolaire. Sa rédaction pourrait intervenir dans les classes de 11 h 30 à 11 h 45. Un jour serait fixé afin que les agents municipaux disponibles puissent venir sur ce temps scolaire pour intervenir avec les enseignants. Cette collaboration renforcera le relationnel entre les enseignants et le personnel des services périscolaires.
- ✓ Faire participer le personnel concerné dans les équipes éducatives quand il est impacté par un dossier concernant un enfant.

Les indicateurs d'évaluation sont :

Indicateurs :

- ✓ Nombre de réunions organisées dans l'année
- ✓ Participation des enseignants aux réunions
- ✓ Participation des agents communaux aux réunions

Evaluation :

- ✓ Nombre de problèmes rencontrés à cause d'une absence de diffusion d'information
- ✓ Taux de participation des différents acteurs éducatifs à la réalisation de la Charte

BESOIN N° 2 : Renforcer le lien entre et avec les associations

Pendant trois ans, un lien important s'est créé avec les associations dans le cadre des Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) : tennis, football, floorball, foyer du Laudon et l'ASAP pour l'aide aux leçons. Les différents acteurs intervenant dans la vie de l'enfant souhaitent poursuivre ce contact enrichissant et continuer à travailler en concertation avec elles.

La collectivité a été fédératrice dans le projet de stages combinés entre plusieurs associations. Durant les vacances scolaires estivales, il est ainsi proposé aux enfants des activités, notamment sportives, parfois combinées avec l'apprentissage de langues.

Le projet est d'enrichir cette offre en faisant appel à d'autres associations, que ce soit culturelles, artistiques ou sportives (AFR, Ecomusée ...).

Durant l'année scolaire, l'Association Sevriolaine d'Aide et de Partage participe activement à la vie de l'école en dispensant une aide aux leçons aux élèves repérés par les enseignants. Un constat est cependant fait sur le manque de mixité dans le public qui fréquente cette aide, principalement les primo-arrivants. Une plus grande diversité des enfants permettrait une intégration et acceptation plus aisées des uns et des autres.

L'Association a aussi un besoin d'outils pédagogiques spécifiques à chaque enfant. Ce renforcement des relations avec l'ASAP permettra aux bénévoles d'être plus en adéquation avec le système éducatif et mieux valoriser l'enfant.

Par ailleurs, une intervention des enfants a lieu durant le temps scolaire pour la réalisation de cartes mises ensuite dans les colis de Noël distribués par l'ASAP. Il serait souhaitable que les enfants puissent participer à la journée de la Solidarité afin de voir l'aboutissement de leur travail mais également pour renforcer le lien avec cette association.

Constatation est faite que le tissu associatif est une grosse richesse pour une Commune et ses habitants et qu'il importe de le conforter.

En résumé, **les objectifs** sont :

- ✓ Contact établi avec les associations durant les TAP : tennis, foot, floorball et souhait de poursuivre cette concertation
- ✓ Enrichir l'offre de stages durant les vacances : revoir si intégration de l'AFR et écomusée
- ✓ Elargir l'offre dans le temps : participation citoyenne des associations
- ✓ Plus de relation avec l'ASAP

Et **les moyens proposés** sont :

- A la fête des associations, organisée début septembre, qui regroupe toutes les associations, prévoir si possible un moment convivial d'échanges sur les projets mis en place et les événements organisés durant l'année par chacune. Ainsi, une complémentarité s'instaure entre elles et permet d'animer la Commune et faire des propositions pour l'ensemble des citoyens.
- Développer les contacts et rencontres entre l'école et l'ASAP pour suivre les progrès des élèves et adapter l'aide.
- Voir pour améliorer les conditions d'accueil en terme d'espace, de confort d'organisation pour les familles indisponibles à la sortie de l'école
- Revoir les associations à contacter et relancer les associations non impliquées dans les stages en 2018 afin d'élargir l'offre
- Continuer à aider les associations en diffusant les informations par le biais de l'école (plaquettes d'activités)
- Renforcer la mutualisation des locaux et du matériel entre la collectivité et les associations qui ont un but éducatif.

Les indicateurs d'évaluation sont :

- ✓ Nombre d'associations participantes aux stages d'été
- ✓ Nombre d'enfants présents à l'aide aux leçons
- ✓ Evolution du nombre de participants à cette aide
- ✓ Satisfaction des différents partenaires impliqués dans l'aide aux leçons : bénévoles de l'association, enseignants, famille, personnel communal,

BESOIN N 3 : Intégration de l'enfant différent dans le groupe et considération et appréhension de ces enfants par l'adulte

Pour favoriser la cohésion de la vie en groupe, il ne faut pas oublier le respect de l'autre et de la différence. Cette différence peut être physique, culturelle, intellectuelle, liée au système éducatif (ex école Montessori) ou à la langue.

Tous les acteurs éducatifs doivent définir la différence pour pouvoir la comprendre et l'appréhender correctement.

Ces différences imposent à chaque acteur éducatif des compétences d'adaptation et de bienveillance afin de permettre une meilleure adaptation et/ou intégration de l'enfant dans le groupe. Cette bienveillance doit être partagée par les enfants pour une meilleure acceptation de l'autre et ainsi éviter d'éventuels conflits.

Pour l'adulte, adapter son comportement à l'enfant différent ou difficile permet une meilleure prise en charge et une attitude plus propice à la gestion des conflits, voir même à leur suppression.

Ce besoin n° 3 est aussi un axe du projet d'école. Le comportement de chaque adulte doit suivre une même ligne de conduite et les objectifs doivent être communs.

En résumé, **les objectifs** sont :

- ✓ Meilleure identification des besoins de chaque enfant concerné et de leur suivi.
- ✓ Respect de l'autre et de la différence : système éducatif différent (ex Montessori), primo-arrivant, enfant précoce ou au contraire retard, handicap
- ✓ Bienveillance
- ✓ Meilleure intégration
- ✓ Compréhension
- ✓ Meilleure gestion des conflits

Et **les moyens proposés** sont :

- ✓ Des formations pour les adultes « acteurs éducatifs » et permettre le partage d'expériences
- ✓ Se soutenir entre acteurs éducatifs dans le cas de problème de comportement
- ✓ Mettre en place des ateliers « citoyens » avec l'intervention d'associations (ex : le Passage) ou l'IREPS et l'UDAPEI, tant sur le temps scolaire que sur la pause méridienne
- ✓ La rédaction par les enfants d'une charte « de bonne conduite et du bien vivre ensemble », pour les temps périscolaires en collaboration avec le corps enseignant. Charte qui devra être signée par les parents et les enfants et qui ne se substituera pas aux différents règlements intérieurs votés par le Conseil Municipal.
- ✓ Instaurer un Travail d'Intérêt Général en cas de non-respect des règles établies
- ✓ Mise en place d'une conférence en soirée pour tous les acteurs éducatifs de la petite enfance à la pré-adolescence, en y intégrant les enseignants, sur le thème de l'accueil de l'enfant différent
- ✓ Arriver, en cas de besoin, à se voir attribuer du temps d'Assistante de Vie Scolaire (AVS) pendant le temps méridien.

Les indicateurs d'évaluation sont :

- ✓ Nombre de formations proposées aux acteurs éducatifs
- ✓ Taux de participation aux différentes formations des acteurs
- ✓ Evolution du nombre de conflits entre enfants, liés à la différence
- ✓ La réponse donnée à la demande d'AVS sur le temps méridien

BESOIN N° 4 : Occupation des enfants durant la pause méridienne

Un constat est fait : on recense trop d'accidents dans la cour de l'école durant la pause méridienne et de ce fait, beaucoup de temps est passé avec les parents pour solutionner ces incidents.

Il apparait donc nécessaire d'apaiser ce temps en opérant une réelle coupure avec le temps scolaire.

Durant cette pause, proposer aux enfants des activités plus différenciées répondrait mieux aux différents tempéraments des enfants.

Le fait de plus étoffer les activités proposées durant la pause méridienne permettrait d'obtenir à la fois un repas et un retour en classe plus détendus.

En résumé, **les objectifs** sont :

- ✓ Plus de calme et de sérénité, canaliser les enfants
- ✓ Retour à l'école après le repas plus détendu
- ✓ Moins de violence, moins d'excitation
- ✓ Moins d'accident

Et **les moyens proposés** sont :

- ✓ L'intervention de l'Espace d'Animation du Laudon pour mise en place d'activité, pour les enfants qui en ont envie (choix des enfants)
- ✓ L'intergénération mais revoir l'accueil des seniors
- ✓ Organiser sous forme de concours des « Incroyables talents des parents, grands-parents et agents »
- ✓ La mise en place des jeux, dessins, livres : voir pour sortir des tables pour jeux et dessins
- ✓ Peindre le sol de la cour pour faire jeu dames ou autres (voir si possible)
- ✓ Animer la cour avec des panneaux et une signalétique

Les indicateurs d'évaluation sont :

- ✓ Le taux de participation des enfants aux activités des intervenants
- ✓ L'évolution du nombre d'accident dans la cour
- ✓ Le nombre d'actions mises en place sur le temps méridien

V. **BILAN DU PEDT**

- Réunion du Comité de pilotage dont la composition sera modifiée pour tenir compte de la suppression des intervenants TAP
- Bilan de satisfaction de chaque partie : enseignants, parents, enfants...
- Evaluation pour voir si les objectifs sont atteints ou non et les moyens mis en oeuvre

CONCLUSION

Un tel projet est là pour saisir la nature de la « politique jeunesse » de la commune. Il est aussi générateur de liens entre les différents acteurs « jeunesse » de cette commune et doit permettre simplement la vie en harmonie de nos enfants, futurs adultes de notre territoire, grâce à des découvertes et des rencontres.

Il doit vivre et évoluer avec le temps et les enfants.

Fait à SEVRIER, le 1^{er} mars 2019

LE MAIRE,
Jacques REY



PROJET D'ECOLE HENRI GOUR SEVRIER

AMELIORATION DES RESULTATS AU REGARD DES COMPETENCES DU SOCLE COMMUN

Axe prioritaire de travail : Améliorer la production d'écrit en développant l'imaginaire, en enrichissant le vocabulaire et en réinvestissant l'étude de la langue

Objectifs : Améliorer les compétences du palier 1 et 2 .

Utiliser ses connaissances pour mieux écrire un texte court et utiliser ses connaissances pour réfléchir sur un texte, mieux l'écrire.

Indicateurs utilisés : Réticences des élèves à écrire.

Pauvreté du vocabulaire, de la structure et peu d'imaginaire et de création.

PARCOURS EDUCATIFS

- 1) Axe prioritaire de travail : Développer le parcours culturel de l'élève au moyen de projets artistiques variés

Objectifs : Valider la compétence du socle (avoir une culture humaniste et donner aux élèves des références communes et leur donner envie d'avoir une vie culturelle personnelle)

Indicateurs utilisés : Pas toujours d'égalité fille/garçon dans les activités extra-scolaires

- 2) Axe prioritaire de travail : Améliorer le climat scolaire en travaillant le vivre ensemble entre les élèves

Objectifs : Valider la compétence du socle (respecter les autres et les règles de la vie collective)

Indicateurs utilisés : Nombre d'incidents et de mauvais comportements rapportés en augmentation (un grand nombre pendant la pause méridienne)

REPONSE AUX EXIGENCES D'UNE ECOLE INCLUSIVE- ELEVES A BESOINS PARTICULIERS

Axe prioritaire de travail : Améliorer le parcours des élèves à besoins éducatifs particulier par un meilleur suivi et une meilleure identification des aides proposées.

Objectifs : Rendre les outils créés plus efficaces et les utiliser facilement. Soutenir les collègues dans le cas de problèmes de comportements . Améliorer la différenciation par la formation et le partage d'expériences

Indicateurs utilisés : De plus en plus d'élèves à besoins éducatifs particuliers

VIE SCOLAIRE (RELATIONS AVEC LES FAMILLES, COMMUNICATION, PARTENARIATS)

Axe prioritaire de travail : permettre aux parents d'appréhender les changements de l'école et faire vivre les valeurs véhiculées.

Objectifs : faire participer les familles aux actions de prévention et de citoyenneté

Indicateurs utilisés : nature des questions en conseil d'école

ASSOCIATION	TITRE	PRESIDENT	ADRESSE	CP	VILLE	TEL	Site Internet, courriel
1,2,3 pour les enfants Association parents d'élèves	Monsieur	FLANDIN David	83 chemin de l'Étang	74320	SEVRIER		www.123-pour-les-enfants.com david.flandin@pro4events.com
ACCA DE SEVRIER	Monsieur	RIABTCHOUK André	135 chemin des Devins	74320	SEVRIER	06 03 80 11 52	tchouka135@free.fr
ADAMA (Assoc. Des Assistantes Maternelles Agréées de la rive gauche du lac d'Anney	Madame	BETTIH Nora	38 place de la Mairie	74320	SEVRIER	04 50 45 35 17 06 62 52 85 18	www.adama-sevrier.fr bettih.nora@gmail.com
ADMIR (service à domicile et auxiliaires de vie)	Madame	DOMENJOUR Suzanne	BP 13 1965 route d'Albertville	74320	SEVRIER	04 50 19 08 67 06 37 14 84 23	www.admr.org info.sevrier.fede74@admnr.org
AMICALE PHILATÉLIQUE	Monsieur	RICHARD Jean- Jacques	341 Ancienne route d'Anney	74320	SEVRIER	04 50 52 49 41	
AMIS DU TERROIR (les)	Madame	BERGERET Martine	230 route des Avollions	74320	SEVRIER	06 16 86 35 43	www.lesamisduterroir-sevrier.com leterroir@gmail.com
ASAP (Association Sevriolaine d'Aide et de Partage)	Monsieur	CARDINET Jean-Marie	B.P. 31	74320	SEVRIER		www.asap-sevrier.fr cardinefjm@gmail.com
ASAP - Aide aux leçons	Madame	JOURDAN Christiane		74320	SEVRIER	04 50 52 44 54	ou Mme Monique berthet : 04 50 52 42 52
ASSOCIATION DES ANCIENS d'AFN de la Rive Gauche du Lac d'Anney	Madame	VERGAIN Bernard	315 route de la Planche	74320	SEVRIER	04 50 52 62 58	
ASSOCIATION DES ÉLÈVES DU LYCÉE DE SEVRIER	Madame	FAZAI Manele	Lycée Professionnel Rural Privé - 3260 route d'Albertville	74320	SEVRIER	04 50 52 42 58	
ASSOCIATION DU LAKE PUB 74 (ALP74)	Monsieur	BLANCHET Patrick	160 chemin de la Scierie – ZAE les Fontanettes	74320	SEVRIER	04 50 52 34 28	www.klubasso.fr alp74
AVIRON DE SEVRIER - LAC D'ANNEY	Monsieur	FOLLINET Claude	429 route des Mongets – BP 30	74320	SEVRIER	04 50 52 61 77	www.aviron-sevrier.org contact@aviron-sevrier.org
BOUFFÉES D'AIR (maladie d'Alzheimer)	Madame	GARDET Carole	138 route du Centre	74410	SAINT- JORIOZ	04 50 77 95 41	blog : bouffeesdair.over-blog.com bouffeesdair@orange.fr

ASSOCIATION	TITRE	PRESIDENT	ADRESSE	CP	VILLE	TEL	Site Internet, courriel
CANOE KAYAK CLUB	Madame	GUILLET Cécile	120 route du Port	74320	SEVRIER	04.50.52.40.04	www.kayak-sevrier.com cecile@kayak-sevrier.com
CAVALE (la)	Monsieur	CHARASSE Alexis	695 chemin des Communaux	74320	SEVRIER	04 50 52 64 21	www.lacavale74.fr bureau.cavale@gmail.com
CERCLE DE VOILE	Madame	COUTAZ Rebecca	134 route du Port	74320	SEVRIER	04 50 52 40 04	www.cvsevrier.fr club@cvsevrier.fr
CLUB LE REGAIN (retraités)	Madame	CHAMBON Denise	221 chemin de la Reice	74320	SEVRIER	04 50 52 46 90	sylvie.chambon@orange.fr
CLUB OMNISPORTS GYMNASTIQUE	Madame	BENOIT Claudine	10 route des Plantées	74320	SEVRIER	04 50 52 40 54	www.club-omnisports-sevrier.fr dominique.savet@sfr.fr
COMITÉ de JUMELAGE SEVRIER-LE GUILVINEC	Madame	LAGACHE Francine	160 chemin des Boubioz	74320	SEVRIER	04 50 52 44 08	francine.lagache@gmail.com
COMITÉ de JUMELAGE SEVRIER-SCHLUCHSEE	Monsieur	POUPON Fabrice	114 impasse des Charmettes	74320	SEVRIER	04 50 52 47 55	cfpoupon@hotmail.fr
COULÉE DOUCE (la) club de plongée	Monsieur	PERRIERE Christian	241 route du Port	74320	SEVRIER	04 50 52 49 20 06 07 09 46 05	www.couleedouce.fr couleedouce@gmail.com
CPML (Centre de Pratique Musicale du Lac)	Monsieur	BRECHET Jacques	72 route de Tavan	74410	Saint-jorioz	04 50 68 90 47	secretariat.cpml@orange.fr
ECHO DE CHANTEMERLE (harmonie)	Monsieur	BRECHET Jacques	8 rue Sainte Catherine	74000	SEYNOD	04 50 57 65 36	www.musique.sevrier.free.fr brechet,jacques@gmail.com
ECHO DE NOS MONTAGNES	Madame	RITZ Blandine	361 route des Choseaux	74320	SEVRIER	04 50 52 63 72	pfgruffaz@gmail.com
ECOMUSÉE DU LAC D'ANNECY	Monsieur	GRUFFAZ Paul	361 route des Choseaux	74320	SEVRIER	04 50 52 41 05	www.ecomusee-lacannecy.com ecomusee-lacannecy@orange.fr

ASSOCIATION	TITRE	PRESIDENT	ADRESSE	CP	VILLE	TEL	Site Internet, courriel
FAMILLES RURALES	Madame	BERTHET Clotilde	2000 route d'Albertville	74320	SEVRIER	04 50 52 68 80	afsevrier@orange.fr
LA 59 SEVRIOLAINE	Monsieur	BRUYERE Michel	160 chemin du Brouillet	74320	SEVRIER	04 50 52 67 99	michelbruyere74@gmail.com
LAC BLEU (Association Sportive football)	Monsieur	DOMENJOUR Sébastien	250 route du Stade	74410	SAINT-JORIOZ	04 50 52 84 97 06 12 30 45 95	www.aslacleu.footeo.com as-dulacbleu@irafoot.org
LES AMIS DE 42	Madame	BONNET Bernadette	54 chemin de Chantemerle	74320	SEVRIER		
LES DAHUTS DU LAC (floorball)	Monsieur	DESBIOLLES Jean-François	264 Ancienne route d'Anney	74320	SEVRIER	04 50 19 08 99 06 19 24 82 82 07 77 33 42 67 (Sylvie)	www.dahutsdulac.fr info@dahutsdulac.fr
LES HABITANTS DE CESSNAZ	Monsieur	M. REY Marius	427 route d'Epagny	74320	SEVRIER		
LES RANDONNÉES SAVOYARDES	Monsieur	DUPUIS Alain	MAIRIE DE SEVRIER2000 route d'Albertville	74320	SEVRIER	06 62 47 77 21	www.cdprp74.fr vie rando-savoy.html randosavoy@gmail.com
LYCÉE PROFESSIONNEL RURAL PRIVÉ	Monsieur	ROBERT Jacques	145 impasse des Charmettes	74320	SEVRIER	04 50 52 46 74 04 50 52 42 58	
LYRICOMEDIES ACADEMIE	Madame	FARMAN Raphaëlle	129 chemin du Crêt Saint-Martin	74320	SEVRIER	06 08 01 71 51	raphaelle-farman@laposte.net
O.C.C.E. (école maternelle)	Madame	MAROT Blanche	Groupe Scolaire Henri Gour	74320	SEVRIER	04 50 19 01 27	
OFFICE DE TOURISME du Lac d'Anney	Monsieur	RAYOT Michel	Bonlieu 1 rue Jean Jaurès	74000	ANNECY	04 50 45 00 33	www.lac-anney.com info@lac-anney.com
PACTE D'AMITIÉ SEVRIER-LAC BEAUPORT-LE GRAND BORNAND	Monsieur	SAVET Dominique	Mairie de Sevrier 2000 route d'Albertville	74320	SEVRIER	04 50 52 62 03	
PIPE CLUB DU LAC D'ANNECY	Monsieur	LAMBERT Pierre	Chez Monsieur Michel BARBIER - 213 chemin de Chantemerle BP 32	74320	SEVRIER	04 50 52 44 16	

ASSOCIATION	TITRE	PRESIDENT	ADRESSE	CP	VILLE	TEL	Site Internet, courriel
PORTER SON ENFANT	Madame	FAVRE Murielle	326 route de la Planche	74320	SEVRIER	04 50 19 03 06	murielle@portersonenfant.fr www.portersonenfant.fr
REVES (Réussir et Vivre Ensemble à Sevrier)	Monsieur	FONTAINE Bernard	50 chemin de Chantemerle	74320	SEVRIER	09.50.22.44.30	
SALSA ANNECY	Monsieur	BOUVIER Stéphane	Chez M. et M. VIGNERON 15 Allée Messidor	74320	SEVRIER	06.23.97.95.95	www.salsaannecy.fr salsa.annecy@gmail.com
SCÈN'VRILLÉE (théâtre)	Monsieur	EYMERY Franck	39 route du Col de Leschaux	74320	SEVRIER	04 50 66 57 97	annefranckeymer@gmail.com
SEVRIER ANIMATION	Madame	SCHIESSER Dominique	2000 route d'Albertville	74320	SEVRIER	06 13 62 49 16	sevrieranimation@gmail.com
SEVRIER BD (Bandes Dessinées)	Monsieur	POINTET Philippe	Mairie de Sevrier, 2000 route d'Albertville	74320	SEVRIER	07.86.13.54.08	www.sevrierbd.com contact@sevrierbd.com
SKI CLUB COMPÉTITION de Sevrier	Madame	BONNEFOY-VERNAY Valérie	2000 route d'Albertville	74320	SEVRIER	04 50 52 43 71	www.skiclubsevrier.com contact@skiclubsevrier.com
SKI NAUTIQUE CLUB SEVRIER ANNECY	Monsieur	POCHARD Olivier	245 promenade des Borenges	74320	SEVRIER	07 82 15 17 09	www.annecyskinautique.com annecyskinautique@gmail.com
SKICOOOL SAINT-JORIOZ SEVRIER	Madame	GHEO Ghislaine	102 chemin des Trois Châteaux	74370	EPAGNY METZ-TESSY	06 33 15 47 35	skicool@wanadoo.fr
SLP (SEVRIER LOISIR PÊCHE)	Monsieur	FAVRE Guy	1386 route de la Magne	74410	SAINTE- JORIOZ	05 50 51 48 33 06 42 44 63 51	
TENNIS CLUB DE SEVRIER	Monsieur	BOULANGEAT Laurent	BP 3	74320	SEVRIER	04 50 52 64 60 04 50 52 48 58	www.tcsevrier.clubeo.com tennisclubsevrier@gmail.com
TENNIS DE TABLE (Sevrier)	Monsieur	MARQUET André	64 chemin des Ecluses	74320	SEVRIER	04 50 52 62 71	
UN JOUR, UN MOMENT (chorale)	Monsieur	DUMETZ Jean	330 route de Cessenaz	74320	SEVRIER	06 95 55 14 39	anikdumetz@wanadoo.fr

ASSOCIATION	TITRE	PRESIDENT	ADRESSE	CP	VILLE	TEL	Site Internet, courriel
UNION CLUB BASKET	Monsieur	BELLET Christian	330 route des Noisetiers	74410	SAINT-JORIOZ	06 63 88 73 39	www.ucbasket.com christian.bellet@bbox.fr
UNION DES COMMERÇANTS de SEVRIER	Monsieur	WEINSBERG Christian	BIOCOOP PAC Les Grands Vignobles 4550 route d'Albertville	74320	SEVRIER	04 50 66 41 28	http://ucs.monwebpro.com ucsevriier@gmail.com
U.S.E.P. la Roselière (école élémentaire)	Madame	MAROT Blanche	Groupe Scolaire Henri Gour	74320	SEVRIER	04 50 19 01 26	